

Centre Hospitalier de Valenciennes
Déclaration environnementale



*Déclaration Environnementale validée
le 21 novembre 2018 par François REY
Vérificateur ETAS pour Bureau Veritas Certification.*

Sommaire

I.	PRESENTATION DU REGLEMENT EMAS	5
1.	QU'EST-CE QUE L'EMAS	5
2.	LES DIFFERENTES ETAPES DE LA DEMARCHE EMAS	6
3.	EN TERMES DE MANAGEMENT, EMAS C'EST	7
4.	L'ENGAGEMENT DANS LA POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE	8
II.	PRESENTATION GENERALE DE LA STRUCTURE	10
1.	PRESENTATION GENERALE	120
2.	L'ACTIVITE 2017 EN QUELQUES CHIFFRES	12
3.	PLAN D'ACCES.....	13
III.	DESCRIPTIF DU SYSTEME DE MANAGEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE.....	14
1.	STRUCTURATION DE L'ORGANISATION ET DE LA RESPONSABILITE DU SYSTEME DE MANAGEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE	14
2.	ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE...18	
3.	LA VEILLE REGLEMENTAIRE ET LE RESPECT DES EXIGENCES LEGALES ET AUTRES....	19
4.	LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	20
5.	L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE	22
6.	PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL 2018.....	27
7.	LA REVUE DE DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE.....	29
8.	QUELQUES ACTIONS D'AMELIORATION MISES EN PLACE ET LA FICHE ECO-GESTES	30
9.	TABLEAU DES INDICATEURS DEVELOPPEMENT DURABLE	33
IV.	PLAN DE COMMUNICATION.....	37

Le développement durable au cœur de la Gouvernance

Le **développement durable** est un concept créé en 1987 par la commission mondiale pour l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies, dont la définition retenue est la suivante :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins. » *Commission Brundtland*

Il se définit comme un principe d'organisation de la société humaine qui tient compte des ressources finies de la planète et agit sur trois dimensions interdépendantes :

- La dimension environnementale. Le développement des activités humaines doit se faire de façon à ne pas nuire à la capacité de renouvellement des ressources naturelles ou au bon fonctionnement des services éco- systémiques ;
- La dimension sociale. Le développement harmonieux de la société humaine passe par la cohésion sociale garantissant à tous l'accès à des ressources et services de base (la santé, l'éducation) ;
- La dimension économique. Le développement économique doit permettre la diminution de l'extrême pauvreté et l'exercice par le plus grand nombre d'une activité économique dignement rémunérée.

A long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

Ce concept appelle donc à un changement de comportement de chacun (citoyens, entreprises, collectivités territoriales, gouvernements, institutions internationales) face aux menaces qui pèsent sur les hommes et la planète.

C'est dans ce contexte que le Centre Hospitalier de Valenciennes (C.H.V.) a placé le **développement durable au cœur de sa gouvernance**.

Ainsi en 2011 une direction spécifique a été créée.

Le **projet d'établissement** adopté pour la période 2013-2018 resitue les dispositifs pérennes qui ont été mis en place pour mener à bien la politique développement durable.

Par ailleurs, il a instauré une politique qui se veut une démarche citoyenne, éthique et raisonnable qui concerne le respect de l'environnement des usagers, des collaborateurs, des fournisseurs et plus globalement de la société.

De plus, en 2017, le Plan de Déplacements Entreprise (PDE) a été considéré comme le meilleur des Hauts-de-France et a bénéficié d'une présentation à une conférence de la qualité de l'air organisée par la préfecture.

L’empreinte environnementale du Centre Hospitalier de Valenciennes

A l’instar des autres établissements de santé, le C.H.V. présente une empreinte environnementale importante.

Il s’en distingue toutefois de par son activité croissante et la diversité de l’offre de soins qui en fait l’un des plus imposants Centre Hospitalier Général de France.

Sa consommation énergétique est donc élevée.

Grand producteur de soins et de services, il est de facto producteur de déchets considérés comme dangereux : déchets d’activité de soins, Déchets d’Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) ou encore des déchets liés aux traitements médicamenteux.

Consommateur de biens et de services (produits d’entretien, de construction, fournitures médicales, fourniture de bureau, nourriture) il génère également des déplacements et des transports.

A la recherche d’une démarche environnementale vertueuse

Dans ce contexte, la nécessité de mettre en place une démarche environnementale vertueuse, qui place le patient au cœur de l’organisation, ouvre un dialogue permanent avec les usagers et les fournisseurs et s’appuie sur la participation active du personnel.

En ce qui concerne les patients il s’agit d’optimiser l’organisation pour garantir la qualité, la sécurité, la pertinence et l’efficacité des soins.

A ce titre, les organisations définies ont pour rôle de fluidifier les parcours patients, éviter les surcapacités et sous capacités, coordonner les interventions médico-soignantes, tout en développant une démarche d’anticipation et de solidarité qui intègre les trajectoires d’amont et d’aval.

Ces organisations tiennent compte du développement du Dossier Unique Informatisé du patient au service de la continuité de la prise en soins des patients.

L’organisation des soins offre par ailleurs des conditions d’exercice professionnel qui garantissent la sécurité des soignants.

Cet axe s'inscrit en complémentarité du projet médical, du projet qualité et du projet du système d'information pour assurer la continuité, la coordination et la sécurité des parcours patients et des organisations, mais aussi des projets sociaux des personnels médicaux et non médicaux pour la sécurité apportée à l'exercice professionnel et enfin au projet économique et financier, pour adapter de la manière la plus efficiente possible les organisations et la mobilisation des ressources humaines.

Une gestion décentralisée

A cet égard on observera que la gestion déléguée est le principe moteur du fonctionnement de l'établissement. Elle s'exprime notamment dans le cadre de l'élaboration du contrat de pôles et par l'ampleur des délégations de signature confiées aux chefs de pôles qu'elles soient de transferts d'attributions ou d'engagement financier.

Le projet managérial intègre le concept de développement durable

Le projet managérial du C.H.V. intègre par ailleurs le concept de développement durable sous l'optique environnemental, économique et social.

Dans ce cadre, une organisation spécifique décrite ci-après a été mise en place intégrant le fonctionnement d'un conseil institutionnel en développement durable ainsi que la désignation de référents dans chaque pôle d'activité.

Des projets émergent, favorisant l'éducation du patient par le rappel des éco-gestes, l'égal accès aux soins, la prise en charge des personnes en situation de précarité et de handicap.

Ils visent également à améliorer le bien-être des patients tel que la valorisation des thérapies non médicamenteuses par la diminution des médicaments chimiques et le développement de la télémedecine.

En même temps, ils améliorent la relation soignant-soigné.

L'approche sociétale du développement durable concerne à la fois la patientèle et les personnels dont la valorisation des métiers favorise la qualité de vie au travail.

D'un point de vue économique, nos modes de production et de consommation intègrent une politique rigoureuse et responsable des achats tout en faisant preuve de citoyenneté et de solidarité par le recours à l'emploi de travailleurs d'ESAT.

Enfin, la préservation de l'environnement pour la réduction de l'empreinte environnementale et le développement de la biodiversité constituent un enjeu important évalué dans le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES).

Pourquoi EMAS ?

Parce que l'hôpital de manière générale a un devoir d'exemplarité en matière d'environnement, mais aussi parce que pour soigner et accompagner, les équipes doivent se « sentir bien », le C.H.V. s'est engagé dans une démarche qui n'est pas obligatoire mais qui constitue un objectif institutionnel, qui s'inscrit dans un cheminement de progrès collectif pour l'environnement, mais aussi pour la patientèle et les personnels.

Soucieux d'améliorer ses performances environnementales et de les évaluer, il a recherché un outil structurant sa démarche.

C'est ainsi que, compte tenu de son efficacité, le système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) qui inclut les exigences de la norme ISO 14001 a été choisi.

Il s'en distingue par son principe de transparence obligatoire qui implique la communication au public et à l'ensemble des parties intéressées :

- Des objectifs fixés
- Des résultats obtenus

Cet engagement se concrétise par une certification qui satisfait à la mise en place d'un certain nombre de dispositions spécifiques en matière environnementale.

I. PRESENTATION DU REGLEMENT EMAS

1. QU'EST-CE QUE L'EMAS

EMAS, Eco-Management and Audit Scheme (Système communautaire de Management et d'Audit Environnemental) ou éco-audit, est un règlement européen (n°1221/2009 modifié par le règlement 2017/1505) d'application volontaire permettant à tout type d'organisation d'évaluer, de publier et d'améliorer sa performance environnementale. Entré en vigueur en 1995, il a été étendu dès 2001 à tous les secteurs économiques et aux services publics. Depuis 2010, le règlement permet l'enregistrement d'organisations situées en dehors de l'Union européenne ce qui représente un avantage supplémentaire : la globalisation de la démarche.

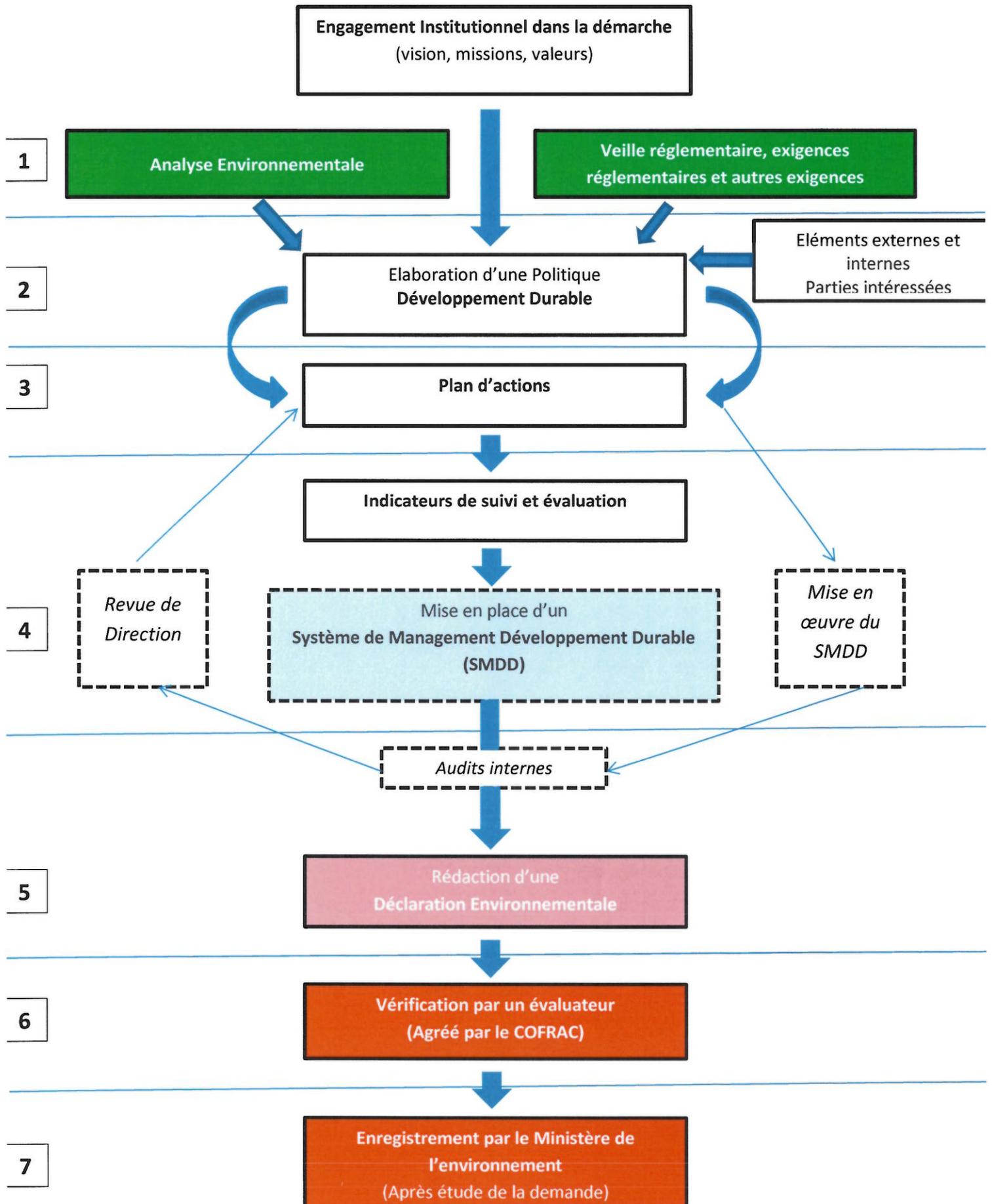


Le règlement EMAS est fondé sur la norme de système de management environnemental ISO 14001:2015 assortie d'exigences complémentaires.

EMAS met l'accent sur la crédibilité, par la vérification de la conformité réglementaire, et sur la transparence, par l'ouverture au public et à l'ensemble des parties intéressées.

FL

2. LES DIFFERENTES ETAPES DE LA DEMARCHE EMAS



3. EN TERMES DE MANAGEMENT, EMAS C'EST

PLANIFIER en évaluant nos Aspects Environnementaux, en construisant une analyse environnementale, en élaborant un plan d'actions,

REPENDRE aux obligations de conformité légales et autres et mettre en œuvre le plan d'actions

COMMUNIQUER en interne, en externe et auprès des acteurs et partenaires locaux

REALISER des audits programmés et audits flash

ETABLIR des indicateurs pertinents et tableaux de bord (eau, déchets, consommations énergétiques, conformités)

SUIVRE CES INDICATEURS et comparer les performances aux indicateurs précédents.

S'AMELIORER de façon continue à travers notre démarche développement durable, en réévaluant nos aspects environnementaux significatifs et notre plan d'actions

FORMER les acteurs.

4. L'ENGAGEMENT DANS LA POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE

La validation par le Directoire de l'Etablissement du plan d'actions constitue l'acte fondateur de la politique développement durable pour les années 2017 à 2018.

Ainsi, ce document présenté aux instances a été signé le 20 juin 2017 par :

- Le Directeur Général, M. BOURRET ; Président du Directoire
- La Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, Docteur Isabelle GIRARD BUTTAZ, Vice-présidente du Directoire
- Le Président du Conseil de Surveillance, Maître Armand AUDEGOND

Suite à la revue de Direction du 14 Mars 2018, sont venues s'ajouter des actions d'amélioration.



CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

NOTRE ENGAGEMENT DANS LA POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE

2017-2018

Le développement durable est une priorité du Centre Hospitalier de Valenciennes. Suite à l'obtention de la certification EMAS en février 2017, nous avons la volonté de poursuivre cette démarche et de maintenir notre niveau de certification.

Dans cette perspective, le Centre Hospitalier de Valenciennes s'engage à :

- *prévenir d'éventuelles pollutions et à réduire l'ensemble de ses impacts sur la santé et l'environnement,*
- *se conformer aux réglementations en matière d'environnement ainsi qu'aux autres exigences de certification au bénéfice des patients, personnels, partenaires, fournisseurs et autres parties prenantes.*

Cinq axes prioritaires de travail ont été définis :

- ↳ **Axe 1 :** Réduire, trier et valoriser les déchets alimentaires
- ↳ **Axe 2 :** Lutter contre toute forme de gaspillage (énergie, eau, papier, alimentaire, ...)
- ↳ **Axe 3 :** Développer une démarche d'achat durable et responsable
- ↳ **Axe 4 :** Garantir un environnement adapté aux besoins des usagers et des professionnels médicaux, soignants, administratifs et logistiques
- ↳ **Axe 5 :** Inciter les comportements individuels citoyens (transports, tri des déchets, addictions, gaspillage ...)

Pour chacun de ces thèmes, des indicateurs et des objectifs chiffrés sont définis et validés.

Nous nous engageons à communiquer cette Politique Développement Durable à toutes les catégories de professionnels de l'établissement et nous nous efforcerons de mettre à disposition les moyens nécessaires au déploiement de celle-ci.

Nous comptons sur l'engagement de chacun pour contribuer à l'application de cette Politique de Développement Durable.

Fait le 20 Juin 2017

Rodolphe BOURRET
Directeur Général

Armand AUDEGOND
Président du Conseil
de Surveillance

Isabelle GIRARD-BUTTAZ
Président de la CME

II. PRESENTATION GENERALE DE LA STRUCTURE

1. PRESENTATION GENERALE

Le Centre Hospitalier de Valenciennes :

Le troisième hôpital des Hauts de France

Avec une capacité de près de **2 000 lits et places**, le volume d'activité du C.H.V. représente l'offre de soins **la plus significative du sud de département du Nord** dont il est considéré comme **l'Hôpital de référence**, en amont du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille et pour les autres hôpitaux du territoire de santé du Hainaut-Cambrésis (800 000 habitants).

Il est aujourd'hui le **troisième établissement en importance de la nouvelle grande région** et l'un des **30 plus importants hôpitaux de France** (Centres Hospitaliers Universitaires inclus).

Dans le cadre de la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire (G.H.T.) le C.H.V. a été désigné comme établissement support du G.H.T. du Hainaut Cambrésis regroupant 12 établissements sanitaires et médico-sociaux sur un même territoire. Le groupement a pour objet la mise en œuvre d'une stratégie de prise en charge partagée et graduée des patients, dans le but d'assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité.

Nos activités

Le C.H.V. ouvre un large panel de spécialités. En effet, hormis le Chirurgie cardiaque, la prise en charge des grands brûlés, la Chirurgie des greffes et la Radiothérapie, toutes les spécialités médicales et chirurgicales y sont représentées.

Depuis 2003, une trentaine d'activités nouvelles ont été développées. Dans un cadre économique peu favorable, c'est un énorme pari sur l'innovation. Parmi celles-ci :

- La Neurochirurgie crânienne,
- La Fédération de Cancérologie,
- La création d'un service de Chirurgie orthopédique de l'appareil locomoteur,
- L'identification du Centre Spécialité Obésité,
- La Chirurgie de la prostate par vaporisation laser,
- Le deuxième TEP (Tomographe par Emission de Positions) et l'IRM (Imagerie par Résonance Magnétique) des extrémités,
- La mise en œuvre d'une technique de pointe pour la prise en charge du dépistage du cancer du sein,
- La création du service des Maladies Infectieuses et Tropicales.

Engagé fortement dans ses missions de service public hospitalier au regard de l'égalité d'accès aux soins pour tous, le C.H.V. et l'ensemble de ses professionnels s'impliquent dans une démarche de qualité et de sécurité des soins.

Les récentes réformes tout comme la révision des modes d'organisations internes et l'implication des professionnels, ont conduit l'établissement à développer et renforcer les partenariats et coopérations.

Ces réseaux (avec le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Lille, l'ensemble des acteurs de santé du territoire et transfrontaliers) concourent à l'amélioration de la prise en charge du patient. Ainsi, le Centre Hospitalier de Valenciennes est pionnier sur les méthodes et outils de gestion avec la mise en place de la Nouvelle Gouvernance. Il est cité en exemple au niveau du Ministère. Avec la responsabilisation des pôles médicaux, chaque décision est prise au plus proche des besoins du terrain.

Quelques chiffres :

- 9 pôles d'activité clinique, 3 pôles médico techniques (Imagerie, Pharmacie, Biologie), 1 pôle administratif et 1 pôle logistique
- 44 spécialités médicales
- 79 services de soins
- 4 500 agents
- 110 métiers

Des plateaux techniques de haut niveau, des blocs opératoires offrant des conditions d'exercice optimales, des anesthésistes entraînés aux techniques de pointe, des filières d'urgences et des spécialités dynamisent le rayonnement médical du C.H.V. qui confirme son rôle d'hôpital pivot du territoire de santé.

L'établissement pense l'offre de soins dans une optique territoriale en partenariat et en collaboration active avec l'ensemble des acteurs de santé.

Domaines d'activité

Activités du Centre Hospitalier Général de Valenciennes

9 pôles d'activités cliniques : Urgences, Réanimation-anesthésie, Médecine, Cancérologie, Chirurgie générale et de spécialités, Obstétrique, Gériatrie, Psychiatrie, spécialités médicales, soins de suite et de réadaptation.

3 pôles médico-techniques : Imagerie, Pharmacie, Biologie.

1 pôle administratif et 1 pôle logistique.

Périmètre (sites)

Centre Hospitalier Général de Valenciennes

Institut Jean Stablinski (Valenciennes)

EHPAD Résidence Val d'Escaut, la Rhônelle (Valenciennes)

Fondation Serbat (Saint-Saulve)

Fondations Duvant (Valenciennes)

Résidence Doux séjour (Anzin)

Centre psychiatrique et 16 dispositifs médico-sociaux rattachés (Saint-Saulve)

2. L'ACTIVITE 2017 EN QUELQUES CHIFFRES

- 2 000 lits et places
- 9 Pôles d'activité cliniques
- 347 655 passages en Consultations
- 134 765 admissions
- 3 472 accouchements
- 102 548 passages aux urgences adultes et enfants
- 32 110 interventions chirurgicales
- 47 832 patients externes en Imagerie médicale

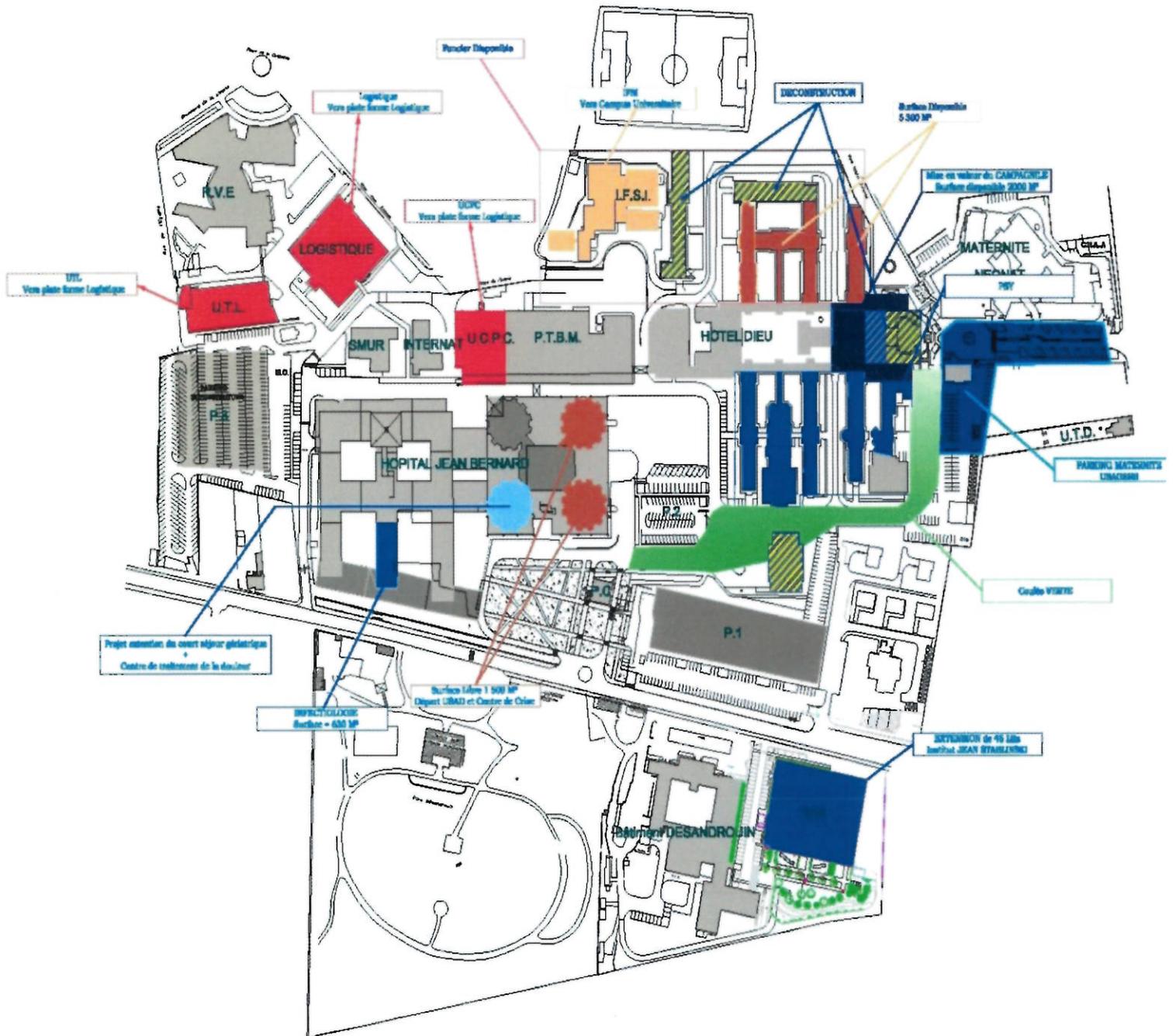
- 2,5 Millions de kg de linge lavé
- 2 Millions de repas servis

- Un effectif de 5 200 agents et médecins et 650 étudiants

Déclaration environnementale

Centre Hospitalier de Valenciennes

3. PLAN D'ACCES



[Handwritten signature]

III. DESCRIPTIF DU SYSTEME DE MANAGEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

Le système de Management du Développement Durable du C.H.V. est piloté par le Direction déléguée au Développement Durable.

1. STRUCTURATION DE L'ORGANISATION ET DE LA RESPONSABILITE DU SYSTEME DE MANAGEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Directeur Général et le Directoire

Il est responsable des impacts du Centre Hospitalier de Valenciennes sur l'environnement et la santé. Il est à l'initiative de la politique de Développement Durable, et le Directoire valide les grandes orientations stratégiques en matière de Développement Durable. Celle-ci a été déclinée et est reprise dans un document signé le 20 juin 2017, affiché dans les services.

Il délègue la coordination de la démarche de Développement Durable du Centre Hospitalier de Valenciennes (C.H.V.) au Directeur au Développement Durable.

Le Directeur au Développement Durable

Le Directeur au Développement Durable a la responsabilité de la coordination de la Démarche de Développement Durable. De plus, il est force de proposition auprès des pôles du C.H.V. pour que ceux-ci réduisent leurs impacts sur l'environnement et la santé, et anticipent des pollutions et nuisances éventuelles ou des réglementations à venir. A noter que, du fait de l'autonomie totale des pôles, le Directeur au Développement Durable n'a pas autorité sur les pôles mais reste force de proposition auprès d'eux directement ou par l'intermédiaire de la Revue de Direction, qu'il convoque et anime. Cette fonction de Directeur constitue une fonction support.

Le Directeur au Développement Durable est également la personne représentant la démarche D.D. du C.H.V. dans les opérations de communication externe.

Le Directeur au Développement Durable assure et déploie la démarche de développement durable au sein du C.H.V.

Les principaux membres lors de la Revue de Direction développement durable

- Le Directeur au Développement Durable ;
- L'assistante développement durable ;
- Au moins un représentant de chaque pôle du Centre Hospitalier ; référent Développement Durable ;
- Deux représentants des usagers désignés par le Conseil de Surveillance ;
- Quatre représentants des quatre partenaires sociaux ;
- Un représentant de la Direction de la Qualité ;
- Un représentant de la Direction de la Logistique ;
- Un représentant de la Direction des Ressources Humaines ;
- Des membres associés pour leur domaine de compétence.

Fonctionnement et missions du Développement Durable au sein du centre hospitalier de Valenciennes

Un management structuré autour de 4 axes :

- **Axe stratégique : mener une politique de Développement Durable**

Les membres de la Revue de Direction émettent un avis sur la politique D.D. présentée par le Directeur. Cet avis est soumis à la validation du Directoire.

La Direction au D.D. s'assure de la bonne application de la veille réglementaire institutionnelle afin de répondre aux exigences de conformité.

La Direction au D.D. coordonne la mise en œuvre des plans d'actions élaborés par les pôles et en particulier ceux qui concernent la labellisation EMAS. Leur suivi est assuré par le Comité de Pilotage EMAS.

La Direction au D.D. ajuste le programme environnemental EMAS en fonction des projets en cours, des résultats d'indicateurs de performance, des audits effectués et des non conformités relevées.

Les membres de la Revue de Direction et les responsables de pôles recensent les parties intéressées qui sont pertinentes pour le système environnemental ; les besoins et les attentes de ces parties intéressées ; lesquels parmi ces besoins et attentes, deviennent des obligations pour l'organisation.

- **Axe structurel : organisation et ressources**

Les agents du Centre Hospitalier de Valenciennes sont acteurs du Développement Durable à travers leurs pratiques professionnelles et les gestes éco-citoyens.

Pour en favoriser l'usage, la Direction au Développement Durable a établi un management participatif par l'institution de réunions avec des représentants de chaque pôle (avec ordres du jour et comptes-rendus) ainsi que par des réunions informelles avec les équipes.

Le Directeur au Développement Durable peut être amené à intervenir dans les instances de l'établissement-client (CLIN, CLAN, CME, CS, CTE, CHSCT) à la demande de leur président, afin d'éclairer ses membres dans la mise en place d'actions pour le Développement Durable.

- **Axe communication**

La Direction au Développement Durable s'engage à communiquer sur la démarche auprès des salariés, des usagers et des instances.

Cette communication se fait :

- En interne par le biais des supports de communication : réunions d'informations, affichages, notes de service, événements... ;
- En externe, en informant tant au niveau national qu'au niveau local (usagers, instances, citoyens de la Communauté d'agglomération de Valenciennes) des actions mises en place.

- **Axe technique : méthodes de gestion environnementale et outils d'évaluation**

La Direction au Développement Durable construit le tableau d'analyse environnementale grâce aux contributions des membres, les responsables de pôles et autres personnes compétentes. Ce tableau qui permet l'identification des Aspects Environnementaux ayant un Impact Significatif (A.E.I.S.) est validé lors de la Revue qui discute des moyens à mettre en œuvre pour leur maîtrise.

La Direction au Développement Durable suit l'état d'avancement des actions, guidé par l'évaluation d'indicateurs de la performance Développement Durable du centre Hospitalier de Valenciennes, mesurés à périodicité définie dans le plan d'actions EMAS.

Lors de la Revue de Direction, les actions sont ajoutées et inscrites dans le programme environnemental EMAS en fonction des résultats de ses indicateurs.

Le Comité de pilotage EMAS

Le comité est une instance de travail, animé par le Directeur au Développement Durable. Il se réunit tous les mois pour le suivi des actions définies et leurs mises en place par les référents au Développement Durable.

Ses missions sont:

- Créer, valider, modifier et supprimer les procédures et autres documents relatifs au Développement Durable
- Planifier et préparer les audits afin d'assurer l'amélioration continue du système de Management du Développement Durable et favoriser l'appropriation des bonnes pratiques en sensibilisant les professionnels et les usagers
- Réaliser et valider les grilles d'audits
- Construire le tableau de bord des indicateurs
- Suivre et mettre en place les plans d'actions
- Dresser les lignes directrices d'un plan de formation axé sur les questions d'environnement
- Prendre connaissance des résultats des FEI et décider des actions, d'analyses
- Prendre connaissance des résultats d'indicateurs et décider des actions, d'analyses
- Préparer les documents nécessaires à la Revue de Direction

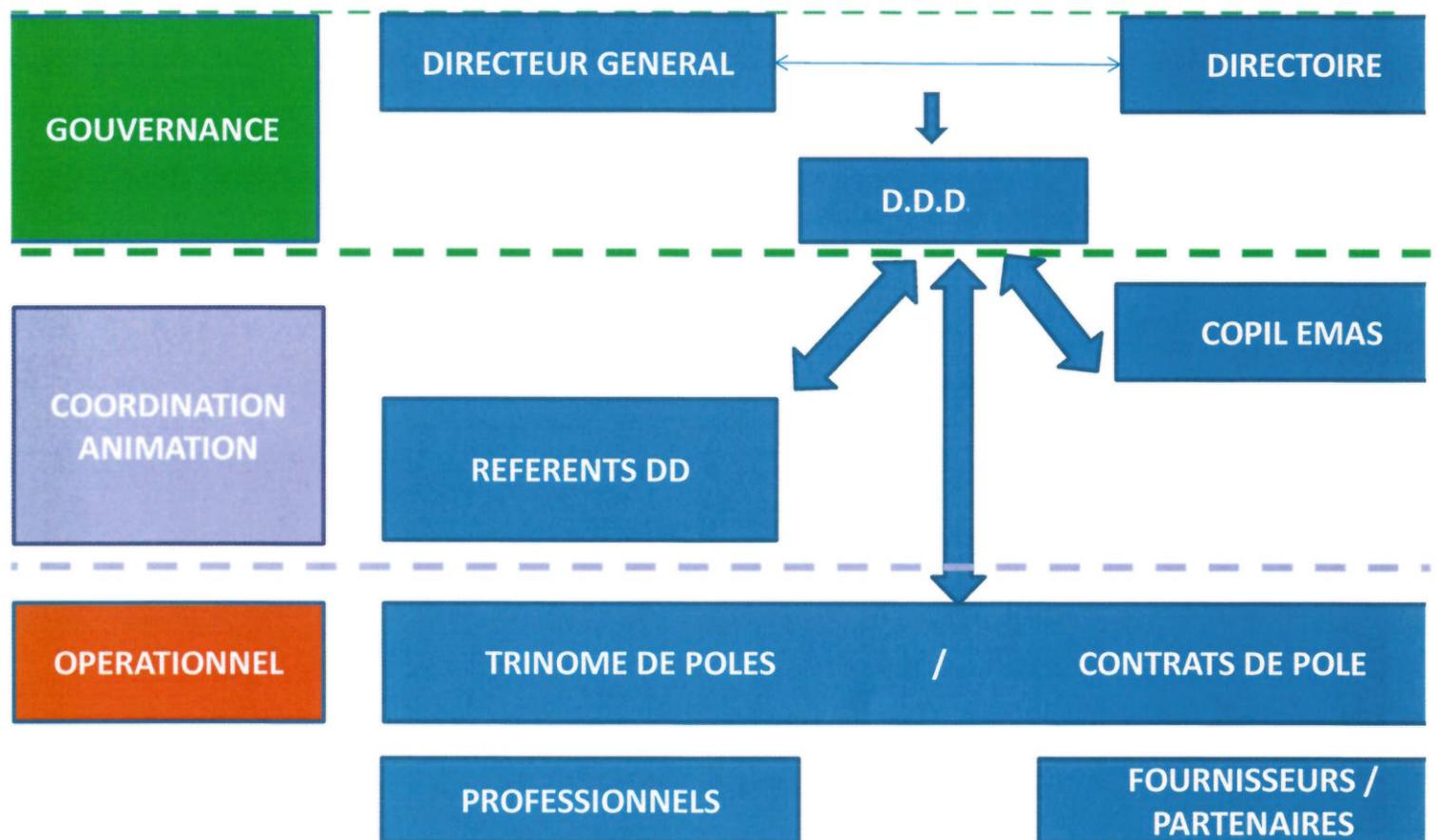
Les membres du Comité de pilotage EMAS

- Le Directeur Délégué au Développement Durable
- L'assistante développement durable
- Des référents développement durable
- L'Ingénieur Qualité

Les pôles et agents de pôles

Dans son activité professionnelle, chaque agent du Centre Hospitalier de Valenciennes peut être amené à réaliser des activités pouvant avoir un impact sur l'environnement, et de ce fait contribue à la mise en œuvre de la politique de Développement Durable définie par le Centre Hospitalier de Valenciennes.

2. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE



D.D.D : Directeur au Développement Durable

Trinôme de pôles est constitué du Chef de Pôle, du Cadre administratif et du Cadre supérieur

3. LA VEILLE REGLEMENTAIRE ET LE RESPECT DES EXIGENCES LEGALES ET AUTRES

L'enregistrement EMAS s'attache à recenser toutes les exigences réglementaires applicables aux différents niveaux nationaux, régionaux ou locaux en matière d'autorisations et d'agrément.

Elle identifie à travers différentes sources d'informations listées ci-après toute disposition nouvelle ou actuelle pouvant avoir une influence sur l'activité de l'établissement en termes de qualité ou de respect des normes applicables.

Chaque pôle est responsable de sa veille réglementaire et doit veiller à la bonne application des textes réglementaires et applicatifs dans son domaine d'activité.

Néanmoins, l'Institution a créé une veille réglementaire reprenant l'ensemble des textes réglementaires pouvant agir sur le C.H.V. De plus, un point sur la veille réglementaire est réalisé lors de la revue de direction annuelle développement durable.

Elle est disponible sur la Gestion documentaire électronique du site et accessible à l'ensemble des professionnels ayant accès à un poste informatique.

Quelques textes ayant un impact sur l'activité du C.H.V. :

Circulaire du 10 janvier 2012 relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des biodéchets par les gros producteurs (article L 541-21-1 du code de l'environnement). Pour répondre à cette réglementation, les chariots de débarrassage ont été revus. En effet, ils sont équipés de manière à pouvoir trier :

- Les déchets alimentaires
- Les DAOM (Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères)
- Les déchets recyclables

Arrêté du 12 juillet 2011 fixant les seuils définis à l'article R.543-225 du code de l'environnement. Pour répondre à cette réglementation, une revente des surproductions de cuisine est créée. De plus, un travail est réalisé entre la cuisine et le Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition afin de pouvoir revoir les menus (diminuer le nombre de régimes, alléger les plats tout en gardant les valeurs nutritionnelles nécessaires, ...) et ainsi diminuer notre taux de déchets alimentaires.

4. INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

« Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée » *définition du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire*

Le C.H.V. dénombre 11 ICPE qui sont les suivantes :

Abréviations du classement des ICPE:

A : Autorisation

D : Déclaration

E : Enregistrement

DC : Déclaration avec contrôle périodique obligatoire pour les sites soumis à simple déclaration

Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Capacité maximale autorisée	Classement A, E, DC, D ou NC
2340-1	Blanchisserie, laverie de linge à l'exclusion du nettoyage à sec visé par la rubrique 2345 La capacité de lavage de linge étant : a) Supérieure à 5 t/j	15 t/j	E
2910-A-2	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771 A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b (v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est : 1. Supérieure ou égale à 20 MW 2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW	Eléments principaux : 1 chaudière 8,3MW 1 chaudière vapeur 4,24MW 3 groupes électrogènes de 1,6MW soit 4,8MW Soit 17,34MW Eléments secondaires : 1 chaudière 2,5MW Eléments de secours : 1 chaudière 8,3MW 1 chaudière vapeur 4,24MW 2 groupes électrogènes de 1,6MW soit 3,2MW	DC
2220-B-2-b	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torréfaction, etc., à l'exclusion du sucre, de la fécule, du malt, des huiles, et des aliments pour le bétail mais y compris les ateliers de maturation de fruits et légumes B. Autres installations que celles visées au A La quantité de produits entrant étant : 2. Autres installations : b) Supérieure à 2 t/j, mais inférieure ou égale à 10 t/j	Quantité de produits entrant : 5t/j	DC
2560-B-2	Métaux et alliages (Travail mécanique des) B. Autres installations que celles visées au A La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant : 2. Supérieure à 150 kW, mais inférieure ou égale à 1000 kW	Puissance installée de l'ensemble des machines fixes : 342 kW	DC

5. L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

C'est l'étape préalable à la mise en place du système de management développement durable. De manière opérationnelle, elle se présente sous forme de tableau (ci-après) qui reprend l'ensemble des activités de l'établissement.

L'analyse environnementale s'effectue selon deux types d'aspects :

Les « **aspects environnementaux directs** » définis comme « des aspects environnementaux associés à des activités, des produits et des services de l'organisation elle-même sur lesquels elle exerce un contrôle opérationnel direct ».

Les « **aspects environnementaux indirects** » qui peuvent résulter d'une interaction entre une organisation et des tiers sur laquelle l'organisation est susceptible d'influer, comme les fournisseurs, les sous-traitants, les prestataires, les patients ou encore les visiteurs.

Afin de mener à bien cette évaluation, l'établissement a tenu compte non seulement des conditions normales de fonctionnement et d'activité 24 heures sur 24, mais également des situations de crise (plan blanc, crise sanitaire, situation accidentelle telle qu'un incendie ou une explosion, etc...)

L'analyse environnementale est validée par le Directeur au Développement Durable et les aspects environnementaux sont validés lors de la Revue de Direction.

La cotation est réévaluée tous les ans.

1) Les aspects environnementaux directs

Un aspect = ce qui provoque un impact environnemental :

- Emissions dans l'atmosphère (gaz médicaux, autres gaz, émission de gaz à effet de serre, etc.) ;
- Rejets dans le milieu aquatique (effluents médicamenteux, effluents d'entretien des locaux, de désinfection, etc.) ;
- Déchets solides ;
- Contamination des sols (hydrocarbures, produits chimiques, etc.) ;
- Consommations d'eau ;
- Consommations énergétiques (gaz, fioul, électricité, vapeur) ;
- Utilisation de consommables (papiers, cartouches et toners, produits chimiques, usage unique, etc...)
- Nuisances locales (bruit, vibrations, odeurs, poussière, aspect visuel, etc...)
- Transports (de personnes ou de biens) ;
- Risques d'accidents environnementaux et d'incidences sur l'environnement se produisant, ou pouvant se produire, à la suite d'incidents, d'accidents ou de situations d'urgence potentielles (incendie, explosion, inondation, exposition à la radioactivité, etc.) ;
- Effets sur la biodiversité

2) Les aspects environnementaux indirects

- Nouveaux marchés ;
- Choix et composition de services ;
- Décisions administratives ;
- Composition des produits achetés ;
- Performances et pratiques des entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs en matière d'environnement
- Activités induites (salariés, patients, visiteurs, ...) du C.H.V
- Equipements techniques

Un tableau d'analyse environnementale a été créé et s'articule autour de :

Critères	Cotation	Criticité résiduelle (CR')	Score
La conformité aux exigences légales	Oui - Non	CR' = C*D*E	CR' < 24 Priorité 2
L'évaluation de l'importance pour les acteurs	Oui - Non		
L'évaluation du risque d'atteinte à l'environnement et de la fragilité de l'environnement (C)	1 : Impact environnemental faible 2 : Impact environnemental modéré 3 : Impact environnemental important 4 : Impact environnemental grave 5 : Impact environnemental catastrophique		
L'évaluation de l'étendue, du nombre, de la fréquence, et de la réversibilité des aspects (D)	1 : > à 10ans 2 : Annuelle 3 : Mensuelle 4 : Hebdomadaire 5 : Quotidienne		
Le niveau de maîtrise (E)	1 : Maîtrise parfaite du risque, procédures systématiques ou automatisées 2 : Bonne maîtrise du risque, procédures existantes et appliquées 3 : Maîtrise moyenne du risque, organisation existante mais fragile, demande une attention soutenue de l'acteur, patient ou autre professionnel pouvant alerter 4 : Maîtrise partielle du risque, organisation ne dépendant que d'une personne, pas de double vérification, situation d'urgence.... 5 : Absence totale de maîtrise, on découvre le risque, pas d'organisation, pas de procédures ...		

Les aspects environnementaux sont cotés de la manière suivante :

Selon la cotation attribuée aux critères, le score de la criticité résiduelle évoluera.

- Si le score est supérieur ou égal à 24, l'aspect environnemental sera classé de **niveau de priorité 1**
- Si le score est inférieur à 24, l'aspect environnemental sera classé de **niveau de priorité 2**

Remarque : Tout aspect environnemental ne respectant pas les exigences légales est automatiquement de niveau de priorité 1

3) Les aspects environnementaux significatifs

Aspects Environnementaux Significatifs	Niveau de priorité	Impacts environnementaux	Actions en lien avec le Plan d'actions EMAS
Directs			
Emissions dans l'atmosphère			
Qualité de l'air / Composés Organiques Volatils	2	Pollution de l'air	
Cytotoxiques	2	Production de déchets dangereux	
Gaz anesthésiants	2	Epuisement des ressources naturelles. Pollution de l'air	
Gaz de ville	2	Epuisement des ressources naturelles. Pollution de l'air	
Vapeur	2	Epuisement des ressources naturelles. Pollution de l'air	
Fluides médicaux et autres gaz consommés (oxygène, dioxyde de carbone, protoxyde d'azote, air, gaz frigorigènes)	2	Epuisement des ressources naturelles. Pollution de l'air	
Rejets dans le milieu aquatique			
Effluents de nettoyage	1	Utilisation de détergent désinfectant. Pollution des eaux usées	A4 O6 A2
Effluents de blanchisserie	1	Utilisation de produits lessiviels Pollution des eaux usées	A4 O6 A6
Effluents radioactifs	2	Utilisation de produits radioactive Pollution des eaux usées	
Effluents de laboratoires	2	Pollution des eaux usées	
Effluents de stérilisation	2	Pollution des eaux usées	
Lavage des endoscopes	2	Pollution des eaux usées	
Effluents de chimiothérapie	2	Pollution des eaux usées	
Effluents de dialyse	2	Pollution eaux usées	
Eaux pluviales (espaces verts, fioul, huiles moteur, etc.)	2	Pollution eaux usées	
Eaux d'incendie	2	Pollution eaux usées	
Déchets dangereux			
D.A.S.R.I.	1	Production de déchets dangereux	A5 O7 A3
Cytotoxiques	2	Production de déchets dangereux	
Médicaments non utilisés / périmés	1	Production de déchets dangereux	
Produits de dialyse	2	Production de déchets dangereux	
Produits de nettoyage	1	Production de déchets dangereux	
Films radiographiques	2	Production de déchets dangereux	
Peintures et solvants	2	Production de déchets dangereux	
Piles	1	Production de déchets dangereux	A5 O7 A3
Consommables informatiques	1	Production de déchets dangereux	A5 O7 A4
Pace maker matériel de rythmologie	2		
Aérosols divers	2		
Colle solvant	2		
Tubes fluorescents	2	Production de déchets dangereux	
Cartouches, toners	1	Production de déchets dangereux	

Aspects Environnementaux Significatifs	Niveau de priorité	Impacts environnementaux	Actions en lien avec le Plan d'actions EMAS
Directs			
Déchets non dangereux			
D.A.O.M.	1	Production de déchets	A5 O7 A3
Papiers	1	Production de déchets. Epuisement des ressources naturelles	A2 O4 A6
Cartons	1	Production de déchets	A5 O7 A3
Plastiques	2	Production de déchets	A5 O7 A3
Bouteilles plastiques	1	Production de déchets	A5 O7 A3
Canettes	2	Production de déchets	A5 O7 A3
Bouchons	2	Production de déchets	A5 O7 A3
Graisses de cuisine	2	Production de déchets	
Huiles de friture	2	Production de déchets	
Déchets alimentaires	1	Production de déchets	A1 O1
Barquettes alimentaires	1	Production de déchets	A4 O6 A3
Gobelets plastiques	1	Production de déchets	A5 O7 A3
Verre	2	Production de déchets	A5 O7 A3
D.E.E.E	2	Production de déchets	
D.E.E.E médicaux	2	Production de déchets	
D.I.B	2	Production de déchets	
Consommation de ressources naturelles			
Eau	1	Epuisement des ressources	A2 O4 A9
Electricité	1	Consommation ressources naturelles	A2 O4 A1
Gaz de ville	2	Epuisement ressources naturelles	
Fioul	2	Consommation ressources naturelles	
Nuisances locales			
Bruit hélicoptère	2	Bien être et confort	
Bruit transports sanitaires et SMUR	2	Bien être et confort	
Odeur	2	Bien être et confort	
Poussières	2	Bien être et confort	
Tabagisme	1	Santé et bien-être	A5 O7 A3
Déclenchement intempesive de l'alarme incendie	2	Bien être et confort	
Aspect visuel	2	Bien être et confort	
Démolition bâtiments	2	Amiante	
	2	Dechets de démolition (autres que l'aminante)	
	2	Nuisance sonore	
	2	Nuisance qualité de l'air	
Construction bâtiments	2	Dechets de construction	
	2	Nuisance sonore	
	2	Choix des matériaux, énergie, éclairage, eau.	

Transports				
Personnel	1	Pollution de l'air Consommation de ressources	A4 O6 A1	
Patients et visiteurs	1	Pollution de l'air Consommation de ressources	A4 O6 A5	
Fournisseurs et prestataires	1	Pollution de l'air Consommation de ressources	A4 O6 A1	
Risques d'accidents				
Incendie	2	Pollution de l'air, sécurité des personnes		
Explosion	2	Pollution de l'air, sécurité des personnes		
Infection nosocomiale	2	Pollution de l'air, sécurité des personnes		
Séisme	2	Sécurité des biens et des personnes		
Neige	2	Sécurité des biens et des personnes		
Tempête	2	Sécurité des biens et des personnes		
Inondation par nos réseaux d'eau	2	Sécurité des biens et des personnes		
Inondation naturelle	2	Sécurité des biens et des personnes		
Pollution du sol				
Parking	2	Pollution du sol		
Station hélicoptère	2	Pollution du toit		
Espaces verts	2	Pollution du sol		
Serres de maraichage, fleurs et plantes	2	Pollution du sol		
Aires de livraison	2	Pollution du sol		
Indirects				
Performances environnementales des fournisseurs				
Travaux entreprises extérieures	2	Production de déchets, épuisement de ressources		
Achats / Centrales d'achats	1	Production de déchets, épuisement de ressources		A3 O5 A1
Approvisionnements alimentaires	1	Production de déchets, épuisement de ressources		A3 O5 A1
Performances environnementales des équipements techniques				
Démolition bâtiments	2	Nuisance sonore		
Travaux bâtiments	2	Production de déchets, épuisement de ressources		
Construction bâtiments	2	Production de déchets, épuisement de ressources		

Les risques et opportunités que peuvent générer les AEIS sont évalués pour le centre hospitalier de Valenciennes. Cette analyse prévient les incidences que peuvent avoir les AEIS sur le site et aux alentours.

Cette analyse est réalisée lors des CoPIL EMAS.

6. PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL 2018

A partir de l'analyse environnementale, les membres de la Revue de Direction ont validé un programme environnemental élaboré par la Direction au Développement Durable.

Ses objectifs visent à :

- Se conformer à la réglementation.
- Développer la formation, la sensibilisation au pilotage des actions développement durable.
- Impliquer les acteurs, trouver et nommer des pilotes de la démarche, mettre en œuvre les actions.
- Identifier les impacts financiers des actions Développement Durable.
- Réaliser les audits programmés.
- Fixer les indicateurs de suivi pertinents et comparer les performances aux indicateurs précédents.
- Assurer une gestion durable des ressources naturelles.
- Instaurer un tri et une gestion durables des déchets.
- Promouvoir une politique d'achats durables.
- Développer la prévention, améliorer l'organisation et les conditions de travail.

Le plan d'actions comporte 5 axes prioritaires :

Axe 1 :

Réduire, trier et valoriser les déchets alimentaires (2 actions)

- Trier les déchets alimentaires au niveau des services
- Adapter les repas servis au juste besoin des patients

**Axe 2 :
actions)**

Lutter contre toute forme de gaspillage (énergie, eau, papier ...) (2 actions)

- Poursuivre la diminution de la consommation de papiers avec la procédure de numérisation
- Développer l'installation de fontaines à eau

Axe 3 :

Développer une démarche d'achat durable et responsable (1 action)

- Développer une charte d'achat durable

Axe 4 :

Garantir un environnement adapté aux besoins des usagers et des professionnels médicaux, soignants, administratifs et logistiques (2 actions)

- Limiter d'ici 2020, l'usage des barquettes plastiques
- Mettre en place d'un plan de déplacement en entreprise (PDE)

Axe 5 :

Inciter les comportements individuels citoyens (transport, tri des déchets, addictions, gaspillage) (1 action)

- Réaliser un plan de formation spécifique au développement durable

Système de Management Développement Durable (1 action)

- Etablir des indicateurs de performance dans le tableau des indicateurs DD

Pour chacune de ces actions, des indicateurs et des objectifs chiffrés sont définis et validés.

Le programme environnemental est revu chaque année lors de la Revue de Direction.

7. LA REVUE DE DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE

La revue de direction, menée par le Direction au Développement Durable, se tient annuellement et a pour objectifs :

- de passer en revue le système de management développement durable afin de s'assurer qu'il est toujours approprié, suffisant et efficace ;
- d'apporter des recommandations pour l'amélioration du système de management développement durable ;
- de faire la synthèse des nouvelles exigences réglementaires applicables ;
- d'organiser la conduite des développements à mener dans le domaine des exigences légales.

Pour répondre à ces objectifs, la revue de Direction analyse les données suivantes :

- le bilan de l'année écoulée : analyse de l'état d'avancement des démarches engagées, de l'atteinte des objectifs ciblés, mesure de la performance qualité – développement durable ;
- les résultats des audits internes et externes ;
- les informations pertinentes provenant des parties intéressées externes, y compris les plaintes ;
- le fonctionnement du système de management développement durable et la conformité des produits et services ;
- les non conformités et les actions correctives préventives apportées ;
- les actions issues des revues de Direction précédentes ;
- les changements de circonstances pouvant affecter le système de management développement durable, y compris les changements réglementaires ;
- des recommandations pour l'amélioration.

A l'issue de ces analyses, les membres décident des actions relatives aux modifications possibles :

- de la politique de développement durable ;
- de l'identification des aspects environnementaux ayant un impact significatif ;
- des orientations stratégiques (objectifs et cibles) dans le cadre de l'amélioration des impacts environnementaux et sanitaires ;
- du planning d'audits ;
- des besoins en ressources techniques et/ou humaines ;
- de l'amélioration continue du système de management développement durable et de ses processus.

8. QUELQUES ACTIONS D'AMELIORATION MISES EN PLACE A CE JOUR ET LA FICHE ECO-GESTES

Eco pâturage

- Signature d'une convention pour mise en place de moutons sur sites difficiles d'accès concernant la tonte (SSR et Caducée)

Valorisation des thérapies non médicamenteuses

- Par la pratique de l'aromathérapie en particulier en gériatrie
- Par la réduction de la prescription de neuroleptiques (programme Ami-Alzheimer)
- Par la pratique de l'anesthésie par hypnose
- Par la pratique de la sophrologie

Adaptation des traitements

- Par la présence de pharmaciens cliniciens qui réévaluent les traitements

Développement de la télémédecine

Différents dispositifs sont utilisés régulièrement :

- Télurge
- Télé-AVC
- Télépallia
- Téléhandi
- Téléhpadia
- Télémédecine avec la maison d'arrêt de Valenciennes

Et de la Vidéoconférence

Pour les colloques, les échanges entre étudiants des Instituts de Formation aux métiers de la Santé du territoire.

Diminution du risque allergique

Bloc opératoire sans latex

Réduction de la consommation papier

- Mise en place du dossier patient informatisé
- Dématérialisation des courriers entre médecin de l'hôpital et de ville

Journée de sensibilisation à destination des personnels

- Journée anti-tabac
- Journée prévention du syndrome d'alcoolisation foétale
- Semaine Européenne du Développement Durable
- Journée sur les prélèvements d'organes et des tissus

Action de solidarité

Emploi de travailleurs dépendant d'établissement et service d'aide par le travail (ESAT)

Adoption d'un plan de déplacement des agents dont les objectifs sont :

- De favoriser le covoiturage
- D'optimiser les déplacements professionnels
- De favoriser les modes doux
- D'inciter à l'utilisation des transports en commun

D'ores et déjà le CHV offre une participation de 150€ pour l'acquisition et l'utilisation d'un vélo neufs et de 100 euros pour un vélo d'occasion.

Expérimentation du Télétravail

Organisation de Forums des associations

- 23 associations sont présentes sur le site de Jean BERNARD et animent des permanences.

Valorisation des déchets

- Tri des déchets à la source et organisation de filières
- Valorisation des bio-déchets par la méthanisation
- Recyclage de matériels et mobiliers usagers par une association
- Recyclage des sels argentiques

Maîtrise de l'énergie

- Densification du parc d'ampoules LED
- Mise en place de détecteurs de présence
- Dotation de véhicules automobiles et vélos électriques pour la flotte du C.H.V.
- Dotation de véhicules électriques pour les usagers sur le site principal
- Plan de productivités énergies signé avec EDF : 5 pistes d'économies effectives
- Optimisation électrique de la centrale d'air du bloc central
- Installation de systèmes de récupération de froid et de chaleur
- Installation de systèmes thermodynamiques fournisseurs d'eau chaude (maternité MONACO et Institut Jean STABLINSKI)

Sensibilisation à destination des personnels

- Fiche éco gestes affichée dans chaque service

UN GESTE POUR LA PLANÈTE



Respecter le tri
des déchets



Privilégier le moyen
de transport le plus
respectueux de l'environnement



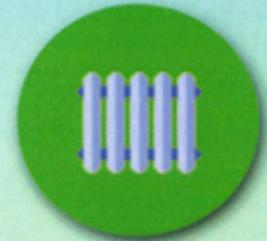
Préférer l'escalier si vous avez
moins de 3 étages à parcourir



Alerter en cas de fuites d'eau



Eteindre les lumières
inutiles



Utiliser le chauffage
de manière pertinente



Privilégier l'eau du robinet
et fontaine à eau



Utiliser une tasse
réutilisable



N'imprimer vos documents
que si nécessaire
et penser au recto-verso



9. TABLEAU DES INDICATEURS DEVELOPPEMENT DURABLE

Le tableau d'indicateurs développement durable renseigne sur l'activité du C.H.V.

Il permet de vérifier l'efficacité des actions préventives / correctives afin d'assurer une amélioration continue de notre empreinte écologique et ainsi de pouvoir agir, au plus vite, dès le constat d'un écart.

Le tableau est construit avec le CoPIL EMAS, et validé lors de la revue de direction par le Conseil de développement durable. Un relevé annuel est réalisé et un suivi trimestriel est assuré afin de suivre au plus juste les données.

a. Les objectifs cibles pour 2018

Ils sont fixés à :

- Papier, un objectif de réduction de 10% est fixé
- Un objectif de réduction de 50% du nombre de régimes (120)
- Ratio DASRI (Tonnage DASRI/Tonnage tous déchets), un objectif de 25% est fixé

b. Les indicateurs de développement durable

Les indicateurs de performances environnementales concernent :

- Efficacité énergétique (panneau photovoltaïque, électricité, ...)
- Consommables (consommation de papiers A4)
- Eau
- Tous les déchets (effluents, Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux, Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères, recyclables...)
- Biodiversité (pourcentage d'espace vert/surface totale au sol)
- Emissions (rejet du dioxyde de carbone, ...)
- Divers (pourcentage de produits éco labellisés, ...)

Un ratio par journée d'hospitalisation a été appliqué sur tous les indicateurs (cf. tableau indicateurs ci-dessous)

TABLEAU D'INDICATEURS DEVELOPPEMENT DURABLE CHV

ENERGIE	Total 2015	Total 2016	Total 2017	Objectif 2018	
Consommation d'électricité kWh	25 914 834	26 012 290	26 039 147	Pas d'objectif, surveillance de l'indicateur	
Consommation d'électricité en euros	2 220 374,06 €	2 522 703,85 €	2 369 857 €		
En kWh par journée d'hospitalisation	52,73	51,87	52,52		
En euros par journée d'hospitalisation	4,52 €	5,03 €	4,78 €		
Consommation de gaz kWh	28 861 500	28 606 598	27 971 000		
Consommation de gaz en euros	1 343 349,94 €	1 102 573,41 €	1 209 602 €		
En kWh par journée d'hospitalisation	58,73	57,05	56,41		
En euros par journée d'hospitalisation	2,73 €	2,20 €	2,44 €		
Commande de fuel (L)	327 944,00	29 903,00	108 789		
Commande de fuel en euros	226 084,74 €	16 466,99 €	50 502 €		
En L par journée d'hospitalisation	0,67	0,06	0,22		
Gain total en euros		125 087,83 €	pas de gain		
Remplacement par leds en nombre		119	339	Pas d'objectif, surveillance de l'indicateur	
DIVERS	Total 2015	Total 2016	Total 2017	Objectif 2018	
Consommation de papiers A4	12 520 000	12 645 000	11 831 500	Diminution de 10%	
Nombre de papiers par journée d'hospitalisation	25	25	23,9		
En euros par journée d'hospitalisation	0,13 €	0,12 €	0,15 €		
EAU	Total 2015	Total 2016	Total 2017	Objectif 2018	
Consommation en eau en m3	244 664	257 459	239 905	Pas d'objectif, surveillance de l'indicateur	
Montant total facture eau	1 183 963,02 €	1 222 854,31 €	1 168 115 €		
En m3 d'eau par journée d'hospitalisation	0,50	0,51	0,48		
En euros par journée d'hospitalisation	2,41 €	2,44 €	2,36 €		
Nombre de bouteilles d'eau 0,5 L	1,30	1,42	1,63		
Nombre de bouteilles d'eau 1L	0,08	0,05	0,04		
Nombre de bouteilles d'eau 1,5L	1,26	1,23	1,21		
En litre par journée d'hospitalisation	2,62	2,60	2,67		
Nombre de fontaines à eau	9	10	10		Stable

Déclaration environnementale

Centre Hospitalier de Valenciennes

DECHETS		Total 2015	Total 2016	Total 2017	Objectif 2018
DASRI	DASRI en T	516,3	542,35	574,05	Pas d'objectif, surveillance de l'indicateur
	Coût total des DASRI TTC	249 622 €	258 561 €	273 698 €	
	En KG par la journée d'hospitalisation	1,05	1,08	1,15	
	Coût à la Tonne par journée d'hospitalisation	0,51 €	0,52 €	0,55 €	
	Ratio DASRI	26%	26%	27%	
DAOM	DAOM en T	1338	1250,51	1188,38	Pas d'objectif, surveillance de l'indicateur
	Coût total DAOM TTC	156 027 €	144 333 €	141 172 €	
	Ratio DAOM	67%	61%	55%	
	En KG par la journée d'hospitalisation	2,72	2,49	2,40	
	Coût à la Tonne par journée d'hospitalisation	0,32 €	0,29 €	0,29 €	
DECHETS RECYCLES	Carton/Papier non confidentiel/ Confidentiel/ Emballage boisson/bouteille d'eau/biodéchets en T	110,7	257,01	400,07	Pas d'objectif, surveillance de l'indicateur
	Tonnage des biodéchets en T	182	105,18 (220)	219,74	
	Coût total des déchets recyclés	3 156 €	21 031 €	42 137 €	
	En KG par journée d'hospitalisation	0,20	0,51	0,80	
	Ratio carton + déchets recyclés	6%	13%	18%	
DONNEES ALIMENTAIRES		Estimation 2015 (échantillonnage sur 2 semaines)	Estimation 2016	Total 2017	Objectif 2018
Tonnage de matière première			1428	1428	Pas d'objectif, surveillance de l'indicateur
Production culinaire en Tonne			895	951	
Tonnage biodéchets jetés en T		182	105,18 (220)	219,74	
% Déchet alimentaire		31%	25%	23%	
Nombre de menus - régime		120	120	120	Diminution de 50%
Nombre plateaux revendus			2503	3287	Pas d'objectif, surveillance de l'indicateur
BIODIVERSITE		Total 2015	Total 2016	Total 2017	Objectif 2018
% d'espace vert/surface total au sol		27%	27%	27%	Pas d'objectif, surveillance de l'indicateur

Déclaration environnementale

Centre Hospitalier de Valenciennes

EMISSIONS	Total 2015	Total 2016	Total 2017	Objectif 2018
Rejet de Co2 en T	5997	5754	5812	Pas d'objectif, surveillance de l'indicateur
DIVERS	Total 2015	Total 2016	Total 2017	Objectif 2018
Energie propre (panneau photovoltaïque) en kWh	3245	3117	2965	Pas d'objectif, surveillance de l'indicateur
% de produits écolabellisés et	59%	59%	59%	
Taux de textes applicables examinés conformes vs textes		96,0%	90,7%	
Nombre de contrats vélos réalisés	21	18	34	
Taux d'audits flashs réalisés par services		54,95%	44,78%	60%
Nombre de FEI développement durable réalisées	8	56	24	Pas d'objectif, surveillance de l'indicateur
Pourcentage de documents de moins de 5 ans dans la GED			90%	80%
Nombre d'AEIS ayant une cotation supérieure ou égale à 24			23	Pas d'objectif, surveillance de l'indicateur
Nombres d'événements, articles, journaux	5	3	5	
Nombre d'exercice aux situations d'urgence	5	5	5	
Nombre de personnes formées aux situations d'urgence	2043	2250	2153	
Nombre de personnes formés au développement durable		50	29	

IV. PLAN DE COMMUNICATION

Contexte

Le développement durable est au cœur de la gouvernance du C.H.V. depuis 2011.

Le projet d'établissement adopté en 2013 pour les 5 ans à venir situe les dispositifs pérennes qui ont été mis en place pour mener à bien la politique développement durable.

Cette politique se veut une démarche citoyenne, éthique et raisonnable qui concerne le respect de l'environnement des usagers, des collaborateurs, des fournisseurs et plus globalement de la société.

Parce que l'hôpital de manière générale a un devoir d'exemplarité en matière d'environnement, mais aussi parce que pour soigner et accompagner les équipes doivent se « sentir bien », le C.H.V. s'est engagé dans une démarche qui n'est pas obligatoire mais qui constitue un objectif institutionnel.

Il s'agit de la démarche EMAS qui inclut implicitement les exigences de la norme ISO 14001.

Elle s'en distingue par son principe de transparence obligatoire qui implique la communication :

- Des objectifs fixés
- Des résultats obtenus

Cet engagement se concrétise par une certification qui satisfait à la mise en place d'un certain nombre de dispositions spécifiques en matière environnementale.

Le message à transmettre

Il est primordial pour une entité aussi importante que le C.H.V. d'élaborer un plan de communication évoquant ce contexte et la perspective de certification EMAS qui mette en valeur son action en faveur de l'environnement.

A cet effet, différents outils ont été mis en place et pour lesquels il apparaît nécessaire d'en faire connaître la nature, le contenu et les objectifs.

Les cibles

En interne tous les agents salariés sont concernés. Il est admis que chaque agent a un rôle important de démarche citoyenne, aussi bien sur son lieu de travail, qu'à titre personnel dans la vie de tous les jours.

Les usagers sont concernés par la vie de l'entité et s'impliquent dans le fonctionnement de la commission des usagers ou de la maison des usagers. Ils sont représentés au Conseil de Surveillance.

Les fournisseurs de l'entité sont concernés également car ils véhiculent à leur niveau une certaine image de leurs clients.

Les objectifs

Le but est très clairement de diffuser cette culture développement durable et les raisons pour lesquelles un établissement sanitaire a un devoir d'exemplarité.

Il s'agit également de démontrer que la certification EMAS est un gage de qualité qui s'inscrit dans une amélioration continue et qui valide les bonnes pratiques de développement durable.

Il convient donc de faire savoir aux agents, usagers et fournisseurs quelles sont les actions qui ont été mises en œuvre et ce qu'on attend éventuellement d'eux.

Les relais

L'information sur la démarche de développement durable du C.H.V. auprès du personnel se fait via le Directeur délégué au Développement Durable, mais aussi par l'intermédiaire des référents de pôle membres du Conseil en développement durable qui promeuvent la démarche afin de sensibiliser aussi bien les nouveaux salariés que les plus anciens.

Au quotidien, la sensibilisation informelle du personnel permet aussi de communiquer sur la politique développement durable de l'entité et sur les eco-gestes.

Les outils

- *A destination des agents*

La politique de développement durable est à disposition de tout le personnel.

Des affiches permettent de rappeler les bonnes pratiques professionnelles définies par le C.H.V. dans le cadre du système de management du développement durable.

Des réunions informelles, des événements, l'intranet ou encore Hôpital permettent aussi, lors de la Revue de Direction, d'informer l'ensemble du personnel des programmes mis en place.

- *A destination des parties intéressées externes*

Par le site Internet et l'affichage dans l'établissement, la politique de développement durable est à disposition de toutes les parties intéressées externes de l'établissement (patients, visiteurs, riverains, etc.).

De plus, l'organisation d'événements par la Revue de Direction auprès des personnes présentes dans le C.H.V. participe à la communication et au développement des actions de développement durable.

- A destination des prestataires et fournisseurs

Le Directeur Délégué au Développement Durable et les responsables des achats informent les partenaires et fournisseurs du C.H.V. de la démarche de développement durable par l'envoi et la demande de signature d'une charte de partenariat, mais aussi par la communication de la politique de développement durable et l'introduction de critères développement durable dans les achats effectués par les pôles.

Demande d'informations, recueil des besoins, plaintes et attentes

Toutes les parties intéressées peuvent exprimer leurs demandes (écrites ou orales) sur la démarche de développement durable. Le questionnaire de satisfaction du patient, le portail des évènements indésirables et la fiche de plaintes leur permettent d'exprimer leurs commentaires. Les parties intéressées peuvent également, si elles le souhaitent, demander un entretien individuel avec le Directeur délégué au Développement Durable ou avec la personne chargée des relations avec les usagers pour obtenir des informations complémentaires à titre personnel ou professionnel.

La politique de développement durable est accessible sur le site Internet du C.H.V. ou au sein-même de la structure. Toutes les parties intéressées externes peuvent obtenir plus de renseignements sur la démarche de développement durable du C.H.V. en s'adressant au Directeur Délégué au Développement Durable. Celui-ci évalue la pertinence de la demande et juge d'y répondre favorablement ou non par l'envoi de documents.

Les documents à caractère confidentiel, définis comme tels par la Direction Déléguée au Développement Durable et le Conseil en développement durable, ne sont pas accessibles au public et ne peuvent être communiqués à une personne extérieure au système de management du développement durable.

Pour ce qui concerne la communication « ascendante », les référents en développement durable, membres du Conseil en développement durable, sont à l'écoute pour récupérer les idées et demandes d'information de la part du personnel autour d'échanges informels quotidiens.

Déclaration environnementale

Centre Hospitalier de Valenciennes

Vérificateur : Monsieur François Rémy
BUREAU VERITAS Certification
(Accréditation COFRAC n°4-0002 rév 39)
Pour le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Informations réglementaires

Numéro d'enregistrement :

Référentiel :

Règlement EMAS (CE) n° 1221/2009 du 25 novembre 2009

Modifié par le règlement n° 1505/2017 du 28 août 2017

Domaine d'application :

Centre Hospitalier de Valenciennes

Établissement privé code NACE : 8610Z

Date de validation de la déclaration : ⁰⁹~~08~~ novembre 2018

21



EMAS
MANAGEMENT
ENVIRONNEMENTAL
VÉRIFIÉ

Centre Hospitalier de Valenciennes

Déclaration environnementale

Contact

Monsieur RUYANT Stéphane
Directeur au Développement Durable

@ ruyant-s@ch-valenciennes.fr

☎ 03.27.14.50.32

✉ Avenue DESANDROUIN
59322 Valenciennes



Annexe

AXE / OBJECTIF / ACTIONS		Date de début de l'action	Date de fin de l'action	Pilotes	Etat d'avancement Non initié En cours Clôturé Annulé	Etat de suivi des actions Précision (si nécessaire)	Lien avec l'analyse environnementale	Objectifs 2018
AXE 1 - Réduire, valoriser et valoriser les déchets alimentaires								
Objectif 1 - Réduire les déchets alimentaires								
1	Réduire les déchets de production en cuisine	mars-16	déc-18	C. DUEZ	En cours	<p>Organisation de réunions de travail avec le service diététique et M. COUSTENOBLE. Le cycle des menus a été décalé de 4 à 2 semaines (ce qui permet un temps de réaction plus rapide). L'objectif est de faire - de nouvelles mais qui puissent convenir à un maximum de régimes. Ce point est en cours d'étude avec M. BRÉFAUT et son équipe. Avancement à définir avec Mme BRÉFAUT.</p> <p>(09/11/07) Validation avec le CLAN du passage à 1 semaine de menus à partir des menus Hiver 2018/19 - Constitution d'un groupe de travail pluridisciplinaire (services de soins - praticiens - représentants des usagers - Service Diététique - personnel UGPC) : définir le besoin et les attentes pour demain</p> <p>Recherche des causes: 1) Pour les services: RDV programmés aux heures des repas, mauvaise saisie des commandes, non actualisation des prix, soit non prévu (pour le service de soins) 2) Pour la cuisine (Déséquilibre) M. COUSTENOBLE: * trop de diversité (09/11/17) travail du Service Diététique sur la réduction du nombre de profils alimentaires (ex: 150 substances à date) * décalage entre le prévisionnel et le réel (09/11/17) réflexion en cours sur le don alimentaire avec diverses associations (06/12/17) signature d'une convention avec les Restaurants du Cœur * DLC plus longue à envisager (09/11/17) avec le futur passage au menu à 1 semaine (oct 2018) travail possible sur l'augmentation des produits pasteurisés</p>	de 50 % des régimes	
2	Réduire le nombre de plateaux repas jétés : cuisine et services	févr-16	déc-18	C. DUEZ	En cours	<p>Négociation à réaliser entre le CLAN/le service diét/ le Dir Hôpital et le DIET et la Diététicienne vont formuler une proposition qui devra être validée par le CLAN (septembre)</p> <p>Présentation de la nature de la proposition prévue le 27/06/16 + mettre en place une charte mieux manger - gaspiller en EHPAD (une nouvelle formule de repas du soir plus longue - 44 espèces d'un complément - passage de 5 à 4 - sans diminution des apports caloriques) au niveau des EHPAD -> test conduisant (enquête satisfaction) -> mise en place à partir des menus Hiver 2017-18</p>	Déchets non dangereux Iv	
3	Adapter les quantités au juste besoin des patients	févr-16	déc-18	C. DUEZ	En cours	<p>A. adéq, sauf resto à se positionner pour les structures extêmes : Sobat et La Rhonelle</p>		Ration de DASRI à 25%
TOUS 2 - Objectif 2 - Trier les déchets alimentaires								
1	Trier les déchets alimentaires au niveau des services	janv-16		Mme DEMARLE	En cours			
TOUS 3 - Objectif 3 - Valoriser les déchets alimentaires								
Axe 2 - Lutter contre toute forme de gaspillage (énergie, eau, papier, alimentaire, ...)								
Objectif 4 - Lutte contre toute forme de gaspillage								
1	Réaliser le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)	sept-15	2018	C. WERON (Pôle 14)	En cours	<p>Dernier DPE en 2012 - validés 10 ans - Rq: il manque 6 bâtiments à réaliser. Commande passée, prestation prévue semaine 43 et 43</p> <p>Dernier DPE en 2016 - validés 10 ans - Mise à jour des premiers DPE à faire en 2021 - Bâtiment CMP Bruy sur Escourt à réaliser</p>	Emissions dans l'atmosphère I II	Pourcentage de documents de 5 ans de GED : supérieur à 80%
2	Mettre en place de sous-compteurs	2015	2018	M. WASELYNCK (Pôle 14)	En cours	<p>Les sous-compteurs permettant l'identification de locaux très énergivores, des plateaux techniques, pas une découpe des consommations par service ou par pôles.</p> <p>Déjà posés uniquement sur elle pour le moment. Un promote à la surface sera réalisé en première intention sur les secteurs ayant un compteur général et pas de compteur d'isolants. Etude en cours par M. WASELYNCK</p> <p>420 compteurs déployés (toutes énergies combinées) - en 2018 déploiement de 20 compteurs sur le niveau 1 de HJB</p>		
3	Généraliser l'installation d'ampoules LED's	janv-16	2018	M. WASELYNCK (Pôle 14)	En cours	<p>Installation de LED's en cours au niveau du RDC couloir des consult de HJB (Clôture semaine 46).</p> <p>Etude en cours avec UNIFA (groupement des entreprises) pour le déploiement sur tous les circulations de JB en LED</p>	Consommation de ressources naturelles Iv	
4	Evaluer l'impact de l'installation de LED	janv-16	2018	M. WASELYNCK (Pôle 14)	Non initiée	<p>Évaluation du retour de la rénovation (en cours)</p> <p>Etude réalisée mais pas d'installation faite</p>		
5	Mettre en place des détecteurs de présence	2015	2018	M. WASELYNCK (Pôle 14)	En cours	<p>Évaluation à faire sur le nombre de détecteurs installés</p> <p>Tous les locaux publics HJB sont équipés de détecteurs - les vestiaires également</p>		
6	Poursuivre la diminution de la consommation de papiers avec la procédure de numérisation	2015	2017	M. RUVANT (Pôle 13)	En cours	<p>Procédure organisation numérisation des documents en cours de signature.</p>		
7	Supprimer les mandats et les bordereaux	2015	juin-18	M. BERTEAUX/M. GUCHET EAU/Mme BACK (Pôle 13)	En cours	<p>Problématique : lancement informatique de l'ensemble ou rien du tout. Problématique informatique (mise à jour du logiciel + vérification de la capacité d'entrée des bordereaux mandats et vérification de la capacité de la gestion documentaire).</p> <p>Décision de réalisation d'un test en juin 2017, mise en place possible mi 2018.</p>		
8	Développer la pratique de l'économie à eau : bilan à faire : financiers, ressources matérielles et humaines, état du réseau d'eau	2015	déc-18	M. RUVANT (Pôle 13) M. LELLEFOUR (Pôle 14)	En cours	<p>Il s'agit de tenir compte des paramètres financiers, des accès à l'énergie, des ressources humaines et matérielles. L'action à pris du retard compte tenu de la mise en place par le cabinet actuel d'un appel d'offres</p> <p>La date de notification du marché n'est pas encore faite car un des fournisseurs non retenus (BEHFRONG) a demandé des informations sur le fournisseur retenu (selon lui son concurrent ne peut être totalement conforme à une circulaire). Nous sommes en attente d'info du potentiel fournisseur retenu à ce sujet avant de pouvoir notifier le marché</p> <p>Marché notifié. Voir avec Lucille Lamer les prochaines étapes du planning Burmeseur.</p> <p>Retour négatif du pôle 6 : proposition de réaliser un ultimatum au fournisseur pour résoudre les problèmes avant fin du contrat. Et proposition d'une réunion avec Pôle Hygiène/Qualité actuel + Burmeseur -> note 5, afin de réaliser une nouvelle réunion avec M. L. PRÉFANT le 10/10/2017</p>	Consommation de ressources naturelles Iv	Taux d'audits flash réalisés : minimum 6

82

